

Soins médicaux—Loi
**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT L'ACCROISSEMENT
ANNUEL DU COÛT PAR TÊTE DES SERVICES ASSURÉS EN
CONFORMITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE-SOINS MÉDICAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 juin, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En vertu de l'ordre adopté hier soir, la Chambre se prononcera maintenant sur le bill C-68. Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 145)

POUR
Messieurs

Abbott	Dupont
Allmand	Dupras
Anderson	Ethier
Andras	Faulkner
(Port Arthur)	Fleming
Andres	Flynn
(Lincoln)	Fox
Appolloni (M ^{me})	Francis
Baker	Gauthier
(Gander-Twillingate)	(Ottawa-Vanier)
Basford	Gendron
Béchar	Gillespie
Bégin (M ^{lle})	Goodale
Blais	Goye
Blaker	Guay
Blouin	(Saint-Boniface)
Boulanger	Guay
Breau	(Lévis)
Buchanan	Guilbault
Bussièrès	Harquail
Caccia	Herbert
Cafik	Hopkins
Campagnolo (M ^{me})	Isabelle
Campbell (M ^{lle})	Jamieson
(South Western Nova)	Joyal
Campbell	Kaplan
(LaSalle-Émard-Côte	Lachance
Saint-Paul)	Lajoie
Caron	Landers
Chrétien	Lang
Clermont	Langlois
Collenette	Laniel
Comtois	Lapointe
Condon	Leblanc
Corbin	(Laurier)
Corriveau	LeBlanc
Côté	(Westmorland-Kent)
Cyr	Lec
Danson	Lefebvre
Daudlin	Lessard
De Bané	Loiselle
Demers	(Chambly)
Dionne	Loiselle
(Northumberland-	(Saint-Henri)
Miramichi)	Lumley
Douglas	Macdonald
(Bruce-Grey)	(Rosedale)
Drury	MacFarlane
Duclos	MacGuigan

CONTRE
Messieurs

Àllard	Bawden	Broadbent
Andre	Beatty	Clark
(Calgary-Centre)	Beaudoin	(Rocky Mountain)
Baker	Benjamin	Clarke
(Grenville-Carleton)	Blackburn	(Vancouver Quadra)
Balfour	Brewin	Coates

[M. l'Orateur.]

Messieurs

Crouse	Johnston	McKinley
Darling	Kempling	Munro
Dinsdale	Knowles	(Esquimalt-Saanich)
Dionne	(Winnipeg-	Murta
(Kamouraska)	Nord-Centre)	Neil
Douglas	Knowles	Orlikow
(Nanaimo-Cowichan-	(Norfolk-Halldimand)	O'Sullivan
Les Îles)	Lambert	Paproski
Ellis	(Edmonton-Ouest)	Patterson
Elzinga	La Salle	Peters
Fairweather	Lavoie	Reynolds
Firth	Lawrence	Ritchie
Gauthier	Leggatt	Roche
(Roberval)	MacDonald (M ^{lle})	Rodriguez
Gilbert	(Kingston	Rynard
Grafftey	et les Îles)	Saltsman
Halliday	MacLean	Scott
Hamilton	Macquarrie	Stanfield
(Qu'Appelle-Moose	Malone	Stevens
Mountain)	Marshall	Symes
Hogan	Masniuk	Towers
Holmes	Mazankowski	Wenman
Horner	McCain	Whiteway
Huntington	McCleave	Whittaker
Jarvis	McKenzie	Wise
		Yewchuk—77

● (2020)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

● (2030)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LES SANCTIONS
PÉNALES POUR LE MEURTRE ET CERTAINES AUTRES
INFRACTIONS GRAVES

La Chambre reprend l'étude du bill C-84, tendant à modifier le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: Il s'agit maintenant d'établir, conformément à l'article 75 du Règlement, la recevabilité des motions présentées à l'étape du rapport du bill C-84.

Cet après-midi, j'ai dit qu'il pourrait y avoir certaines difficultés à l'égard du principe accepté depuis longtemps par la Chambre et qui est revenu si fréquemment et si clairement dans les arguments invoqués cet après-midi. Je ferai remarquer, pour être plus précis, qu'il est stipulé à la page 509 de la 18^e édition de May:

Un amendement qui équivaut à la négation du bill ou qui prend le contre-pied du principe du bill adopté en deuxième lecture est irrecevable.

Nous devons étudier un certain nombre d'amendements présentés à l'étape du rapport du bill C-84 et la présidence a indiqué cet après-midi qu'il pourrait y avoir certaines difficultés à l'égard des amendements visant à rétablir dans le Code criminel une certaine forme de peine capitale. Comme on a fait valoir au comité que le principe du bill était l'abolition de la peine de mort, tout amendement proposant de la rétablir va à l'encontre du principe que je viens de mentionner.